

hygiène générale :

les locaux de travail sont-ils :

- (éclairés convenablement (intensité lumineuse) ?)
- (nettoyés quotidiennement ?)
- (chauffés convenablement ?)
- (les poussières et les gaz toxiques sont-ils évacués à l'extérieur ?)
- (les vestiaires et lavabos sont-ils installés dans un local spécial isolé des ateliers ?)
- (les détergents d'atelier mis à la disposition du personnel pour le nettoyage des mains sont-ils conformes à la norme NF T 73-101 et 73-102 ?)

circulation :

- (les allées de circulation sont-elles repérées et matérialisées visiblement ?)
- (les zones de circulation sont-elles exemptes de trous ou d'objets saillants ?)
- (les fosses ou les caniveaux sont-ils revêtus d'un platelage ?)
- (les surfaces constamment humides sont-elles revêtues d'un produit antidérapant aux endroits où le personnel circule ?)
- (les flaques de graisse ou huile sont-elles nettoyées immédiatement ?)

installations et matériels électriques :

- (un responsable est-il chargé de la surveillance des installations électriques ?)
- (le personnel est-il informé des risques encourus par l'emploi des installations et matériels électriques ?)
- (les installations électriques sont-elles visitées annuellement et les résultats de ces visites sont-ils consignés sur un registre ?)
- (les baladeuses sont-elles conformes à la norme NF C 61-710 ?)
- (les câbles prolongateurs sont-ils maintenus en bon état ?)

prévention et lutte contre le feu :

- (l'inventaire des produits inflammables utilisés dans l'établissement ou la section a-t-il été fait ?)
- les risques d'incendie propres à l'établissement sont-ils connus ?
- (a-t-il été établi des consignes générales en cas d'incendie ?)
- (est-il affiché une consigne particulière dans chaque local ?)
- les extincteurs sont-ils :
- (définis suivant les risques de l'établissement ?)
- (situés à des endroits de passage et aux issues des lieux à protéger ?)

- () facilement accessibles et bien en vue ?
- () installés à leur emplacement désigné ?
- () vérifiés périodiquement ?
- () remplacés ou rechargés immédiatement après toute utilisation, même partielle ?
- () le personnel connaît-il le fonctionnement des extincteurs ?

bruit :

- () le niveau sonore des emplacements de travail est-il inférieur à 85 dB(A) ?
sinon, a-t-on :
- () supprimé les bruits à leur source à chaque fois que cela est possible ?
- () isolé les machines bruyantes dans un local indépendant ?
- () mis à la disposition du personnel des appareils de protection individuelle appropriés ?
- () réduit le temps d'exposition au bruit de chaque travailleur à une valeur admissible ?

manutention :

- () le personnel est-il informé des risques inhérents aux manutentions ?
- () les appareils de levage sont-ils visités annuellement et les résultats des visites sont-ils consignés sur un registre ?
- () le personnel a-t-il à sa disposition des gilets de protection ?
- () le personnel porte-t-il des chaussures de sécurité ?
- () utilise-t-on des appareils adaptés aux manutentions répétitives ?
- () dans le cas d'un travail sous un véhicule levé, le personnel cale-t-il au préalable le véhicule ?

ponts élévateurs :

- () la consigne "il est interdit de stationner sous un pont élévateur" est-elle affichée ?
- () la charge maximale ainsi que la pression hydraulique de service sont-elles indiquées clairement ?
- () les personnes ayant le droit de manoeuvrer les ponts ont-elles été nommément désignées ?
- () la sécurité du type homme-mort est-elle en état ?
- () la zone sur laquelle la plate-forme se déplace est-elle parfaitement dégagée ?
- () les vérifications réglementaires périodiques sont-elles effectuées et consignées sur un registre ?
- () les élévateurs gerbeurs mobiles sont-ils exclusivement réservés au rangement et au déplacement des véhicules ?

crics :

- (la charge maximale d'utilisation est-elle inscrite clairement ?)
- (les crics sont-ils vérifiés périodiquement ?)
- (emploie-t-on des cales pour éviter la descente accidentelle du véhicule monté sur cric ?)

fosses de visite :

- (les fosses sont-elles munies d'escaliers fixes à marches antidérapantes ?)
- (sont-elles recouvertes ou bien entourées de garde-corps lorsqu'elles sont inemployées ?)
- (sont-elles entourées d'une plinthe ?)
- (sont-elles nettoyées régulièrement ?)
- (l'éclairage des fosses est-il conçu sous verre dormant ?)
- (sont-elles ventilées correctement ?)
- (est-il interdit de fumer dans les fosses ?)
- (un extincteur est-il placé dans chaque fosse ?)

outils et outillages :

- (tout outillage défectueux est-il mis immédiatement de côté ?)
- les appareils électriques portatifs sont-ils :
 - (à double isolation ?)
 - (munis d'un dispositif d'arrêt en bon état ?)

soudage :

- (des écrans sont-ils disposés autour des emplacements de soudage ?)
- (le personnel a-t-il à sa disposition le matériel de protection nécessaire, tels que masques, lunettes, gants, etc. ?)
- (les tuyaux, manomètres, chalumeaux sont-ils vérifiés régulièrement ?)
- (les chalumeaux sont-ils munis de dispositifs anti-retour et pare-flammes ?)
- (les pièces devant être assemblées par soudage électrique sont-elles mises systématiquement à la masse ?)
- (les batteries des véhicules sont-elles débranchées avant d'entreprendre une opération de soudage ?)
- (toute opération de soudage est-elle interdite à proximité de produits inflammables ?)

meules et machines à meuler :

- () les meules sont-elles stockées et étiquetées correctement ?
- () leur montage est-il effectué et vérifié correctement ?
- () les machines à meuler sont-elles équipées de leurs différents dispositifs de protection (support de pièce, écran, barrette de protection, dispositif de dépoussiérage) ?
- () est-il formellement interdit de meuler sans lunettes, et cette interdiction est-elle affichée ?
- () les consignes de sécurité relatives à l'utilisation des machines à meuler sont-elles affichées ?

produits dangereux et toxiques :

- () les produits toxiques sont-ils stockés dans un local spécialement réservé et conçu à cet usage ?
- () n'est-il stocké à proximité des postes de travail que la quantité de produit nécessaire à une journée ?
- () est-il interdit de se laver les mains avec des produits tels qu'essence ou trichlore ?
- () la périodicité des visites médicales obligatoires est-elle respectée ?
- () est-il interdit de fumer à tous les emplacements de travail où cela est nécessaire ?
- () existe-t-il un dispositif d'aspiration des d'échappement aux emplacements où l'on effectue des réglages de moteurs ?
- () le personnel est-il informé de la signification des étiquettes des produits ?

accumulateurs au plomb :

- () le personnel est-il averti des risques engendrés par les accumulateurs au plomb ?

lavage :

- () le personnel dispose-t-il de vêtements de protection adaptés ?
- () les personnes circulant à proximité du poste de travail sont-elles hors d'atteinte du jet de lavage ?
- () l'installation électrique est-elle particulièrement vérifiée ?
- () les aires de lavage sont-elles revêtues d'un matériau antidérapant ?
- () le nettoyage par trempage s'effectue-t-il dans un local séparé et bien ventilé ?
- () existe-t-il un système d'évacuation comportant un déshuileur et un bac de décantation ?

mise en oeuvre de fluides sous haute pression :

- () le personnel est-il informé des dangers causés par l'utilisation de fluides sous haute pression ?
- () les installations de graissage sous pression sont-elles vérifiées périodiquement ?